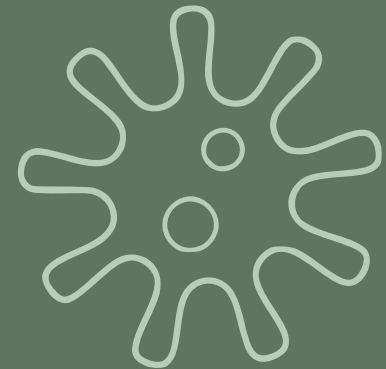


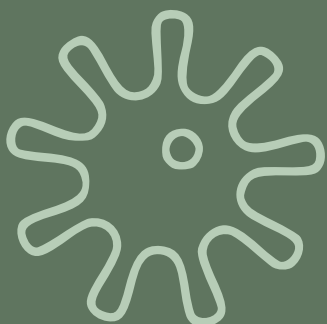


One Health — Comment gérer un élevage tout en protégeant la santé des soigneurs et des visiteurs

Claire MARLOT, Docteur Vétérinaire
Matthieu VILLERETTE, Conseiller Zootechnique



Mise à jour janvier 2026



Contexte

D'un point de vue réglementaire, tout employeur exposant son personnel à un risque biologique se doit de le former et mettre en place des procédures de prévention et des moyens de protection le cas échéant.

De plus, les parcs zoologiques doivent selon l'arrêté du 25 mars 2004, fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent (...), former régulièrement leur personnel et s'assurer qu'il ait une expérience suffisante à la mise en œuvre des tâches qui lui sont confiées.

Cette obligation de formation est renforcée dans le cadre de l'obtention de l'agrément sanitaire en application de l'Arrêté du 9 mars 2012 fixant les conditions relatives à l'agrément sanitaire des établissements, à caractère fixe et permanent, détenant des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère et procédant à des échanges d'animaux et de leurs spermes, embryons et ovules.

Elle est aussi nécessaire dans le cadre de la mise en place de protocole de biosécurité.



Les objectifs

Cette formation a pour objectifs de :

- Connaître les principales zoonoses
- Connaître leurs principaux modes de transmission
- Connaître les moyens de prévention face à ce risque
- Définir une conduite à tenir en cas d'accidents, de maladie contagieuse ou d'épidémie



Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour s'inscrire à cette formation. Cependant, elle s'adresse à un public avisé, aux responsables et salariés d'établissements détenant des animaux. Par conséquent, il est préférable d'avoir une activité en lien (direct ou indirect) avec l'élevage d'animaux d'espèces domestiques ou non domestiques.

Méthode utilisée

La pédagogie est active et participative. Elle alterne des apports d'information, sous forme de présentations Powerpoint, et de discussions autour de documents imprimés et d'études de cas. Elle propose des outils adaptés aux situations professionnelles des participants. Un dossier pédagogique reprenant le plan de la formation, les références bibliographiques et les principales références réglementaires est remis à chaque stagiaire. Elle propose des mises en situation lors d'ateliers.



Evaluation

Une fiche de présence pour chaque demi-journée est émargée.
Il est procédé tout au long de la formation à un contrôle continu des acquisitions par des mises en situation et la réalisation d'ateliers.
Une évaluation à chaud de la formation est demandée à l'issue de la journée.



Accessibilité

Les formations sont organisées dans des Établissements Recevant du Public. Selon vos besoins particuliers, notamment si vous présentez un handicap, il est possible d'adapter la formation proposée.

Pour ce faire, vous pouvez me contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les aménagements nécessaires, ou que je puisse travailler en partenariat avec votre référent d'insertion, ou un organisme/ spécialiste du handicap.



Autres informations

Mise à jour janvier 2026

Formateurs :

- Matthieu VILLERETTE, Responsable pédagogique, Consultant Zootechnique, DESS Européen en Sciences et Education en Environnement. Capacitaire pour la présentation au public d'animaux de la faune sauvage
- Docteur Vétérinaire Claire MARLOT, vétérinaire en exercice libéral, responsable notamment du suivi sanitaire du Parc Animalier des Pyrénées, membre de l'AFVPZ.

Formation en présentiel uniquement

Nombre de participants : 10 à 20 personnes

Durée : 7 heures réparties sur 1 journée

Date et lieu : à définir

Coût : 310 euros HT par stagiaire (repas non inclus)

Délai d'accès : L'inscription doit être confirmée par envoi à l'organisme de formation de la convention signée au moins 15 jours avant le début de la formation.



CLINIQUE
vétérinaire
des 7 vallées



Modalités d'accès

Selon vos besoins, il est possible d'adapter cette formation en fonction des attentes, des compétences de vos collaborateurs. Étant reconnu au titre d'organisme de formation, cette prestation fera l'objet d'une convention, et selon vos droits pourra être prise en charge par les organismes (OPCO) dont vous dépendez. Chaque projet étant unique, n'hésitez à me contacter afin qu'une assistance adaptée vous soit proposée

Pour vous inscrire, il vous suffit donc de contacter l'organisme de formation dont les coordonnées se trouvent ci-dessous:



Contact

Matthieu VILLERETTE, Conseiller zootechnique.

Port. : 06 28 33 56 93 — Email: matthieu.villerette@bbox.fr

44bis rue Rémy Dumoncel 77210 Avon

Déclaration d'activité de Formateur N°11 77 04962 77 auprès de la DREETS région IDF.

SIRET : 510 613 797 00016 - APE : 7219Z



Le programme

8H30 — 9H : Accueil des participants

9H — 12H : Session théorique

- Présentation des principales zoonoses
 - Introduction
 - Définitions et classifications : Zoonoses, Virus, Bactéries et Parasites
 - Hôtes réservoirs, hôtes incidents, vecteurs
 - Les modes de transmissions à l'Homme
 - Statuts réglementaires
 - Incidence et létalité
- Les différents moyens de contrôle et de prévention
 - Prévenir et contrôler l'exposition
 - Mesures sanitaires (contrôle vétérinaire, prophylaxie)
 - Hygiène personnelle et les Équipements de Protection Individuelle (EPI)
 - Information et formation
 - Personnes et organismes ressources

12H - 13H30 : Repas convivial

13H30 - 18H : Session pratique = Étude de cas

Présentation de plusieurs cas et discussion des différentes mesures pouvant être installées au sein d'un établissement pour prévenir le risque de zoonoses, selon le milieu et le mode de transmission



Satisfaction

Formation: One Health — Comment gérer un élevage tout en protégeant la santé des soigneurs et des visiteurs

Taux de satisfaction général de la formation:

93%



Note globale donnée par les stagiaires:

9,5 sur 10



Taux d'abandon:

0%



Avis recueillis par les questionnaires de fin de formation en 2025.

Mise à jour de ces indicateurs : tous les ans.

